

PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD

Lille, le 22 novembre 2013

Communiqué de presse

REPONSE AUX EPISODES NEIGEUX : MOBILISATION DES SERVICES DE L'ETAT ET DES OPERATEURS ROUTIERS



Didier Montchamp, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et sécurité Nord, a réuni ce vendredi 22 novembre l'ensemble des acteurs, services de l'Etat, gestionnaires de réseaux routiers et professionnels des transporteurs concernés par la viabilité hivernale du réseau routier du Nord.

Les conditions météorologiques particulières de l'hiver entraînent en effet la mise en place d'un dispositif spécifique pour assurer le maintien de la circulation et la sécurité des usagers de la route.

Les plans de gestion des différents opérateurs routiers zonaux (direction interdépartementale des routes – Dir Nord, Sanef) et départementaux (conseils généraux, agglomérations...) ont été déclinés et les nouvelles mesures prises par la préfecture de la zone de défense Nord, tirées de l'expérience de l'événement neigeux de mars dernier, ont été présentées, concernant notamment la gestion de la circulation des poids lourds et les éventuelles mesures d'interdiction les concernant. Les forces de l'ordre et les services de secours (sapeurs-pompiers, SAMU, associations de sécurité civile), ainsi que les organisations de transporteurs ont fortement contribué à la réflexion de mise en œuvre de ces dispositions.

Le dispositif a pour objectif d'organiser les moyens humains et matériels pour faire face aux conséquences routières des intempéries. A ce titre, la logistique (matériels, stocks de sel) et les dispositifs d'alerte et de montée en puissance sont d'ores et déjà opérationnels.

Cette rencontre a permis de rappeler le rôle des services de la zone de défense Nord, regroupant 5 départements (Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Oise, Somme), au cœur du dispositif de sécurité mis en œuvre par l'Etat :

- la zone de défense et de sécurité constitue un périmètre cohérent en matière de gouvernance hivernale sur les itinéraires structurants la traversant. Cette cohérence en matière de gestion de trafic lors d'intempéries neigeuses se traduit dans un plan de gestion du trafic (PGT) Nord, dans lequel l'ensemble des mesures et des ressources susceptibles d'être mises en œuvre est recensé. Ce plan fait l'objet d'exercices réguliers pour améliorer la connaissance des partenaires en amont de la crise.
- sur les problématiques transfrontalières et inter-zonales, la zone renforce sa coopération avec les autorités belges et britanniques, ainsi qu'avec les zones limitrophes et principalement l'Île-de-France. A titre d'exemple, l'A1 génère un trafic quotidien de 30 000 poids lourds dont 70 % sont d'origine étrangère.

Le préfet a rappelé que les conditions exceptionnelles imposées parfois par le climat nécessitent l'implication de tous les acteurs, publics et privés, professionnels et particuliers. Cependant si les agents des routes sont mobilisés pour traiter les sols, aussi bien préventivement qu'après les chutes neigeuses, et pour rétablir la circulation aussitôt que possible après la fin de l'épisode de neige, chaque usager doit s'interroger, en cas d'intempéries, sur la nécessité du déplacement envisagé et dans tous les cas, doit éviter l'aggravation de certaines situations ou la mise en danger des autres et de soi-même.

LES SERVICES MOBILISES POUR LA VIABILITE HIVERNALE

De début novembre 2013 à fin mars 2014, les directions départementales des territoires (et de la mer), la Délégation interdépartementale des routes Nord, en lien avec les autres gestionnaires de réseaux routiers, le centre interrégional de Météo-France, les services de police et de gendarmerie, les services départementaux d'incendie et de secours et les services de défense et de protection civile des préfetures sont en veille et procèdent à des échanges d'informations réguliers relatifs à la météorologie et à la viabilité du réseau routier.

La coordination assurée par la **préfeture de la zone de défense Nord** doit permettre à chacun, dans son domaine, d'engager les bonnes actions pour limiter ou supprimer les conséquences de l'hiver sur le réseau routier, et favoriser la continuité de l'activité économique et sociale. L'état-major interministériel de zone (Emiz) Nord assure, pour le préfet de la zone de défense et de sécurité, une veille opérationnelle permanente en matière de sécurité civile. L'Emiz est doté d'un centre opérationnel de zone, mobilisé 24 heures sur 24, qui recueille, contrôle et diffuse en permanence les informations liées à la situation des départements de la zone de défense (Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Somme, Oise).

La **Délégation interdépartementale des routes Nord** a en charge la viabilité de son réseau constitué de 1 100 km de routes et de 450 km de bretelles. Un document d'organisation de la viabilité hivernale précise l'organisation du travail, les circuits d'intervention et les moyens qui y sont affectés. Elle assure la surveillance du réseau par des patrouilles, le traitement (salage préventif ou curatif, raclage et évacuation de la neige), l'information des usagers. Le réseau routier national concédé relève de la Sanef et les voies communales et départementales sont gérées par les services communaux et départementaux.

Les **directions départementales des territoires (et de la mer)** apportent leur appui aux préfets de département pour la coordination des gestionnaires routiers.

Les services de défense et de protection civile des préfetures ont préparé des mesures de planification d'urgence propres aux situations hivernales (dispositif Orsec). Lors d'intempéries majeures, ces services départementaux mettent en œuvre les dispositions prises au niveau zonal sur la gestion du trafic routier. Ils assurent le lien avec les communes chargées, à l'initiative des préfets de département, de prendre en charge les usagers de la route en difficulté en mettant en œuvre leur plan communal de sauvegarde avec les associations de secourisme agréées.

La police et la gendarmerie apportent leur expertise sur la fluidité de la circulation par leur présence sur l'ensemble des départements. Ces services disposent, par ailleurs, d'un arrêté préfectoral, pour la période du 15 novembre au 31 mars, qui leur permet, après avis du préfet, de faire stationner les poids lourds sur les aires de stockage, lorsque la situation météorologique se dégrade et que les conditions de circulation deviennent dangereuses.

Le **centre interrégional de Météo-France** apporte son expertise sur l'évolution des prévisions météorologiques dans les heures à venir par zone.

S'INFORMER SUR LES CONDITIONS AVANT DE PRENDRE LA ROUTE

L'efficacité de ce travail partenarial repose également sur la participation des usagers, qui sont invités à se renseigner avant de prendre la route et à adapter leur comportement et leur conduite aux conditions de circulation.

Des informations sur l'état des réseaux de la Dir Nord et des routes départementales sont disponibles sur le site <http://www.inforoute-dirnord.fr/>

Les arrêtés concernant les interdictions temporaires de circuler seront disponibles sur le site de bison futé <http://www.bison-fute.gouv.fr>

LES BONS RÉFLEXES POUR CIRCULER EN HIVER



AVANT DE PARTIR



L'HIVER APPROCHE : FAITES LE POINT SUR L'ÉTAT DE VOTRE VÉHICULE

- niveaux (huile, liquide du lave glace etc.)
- pression des pneus
- éclairage
- chauffage et ventilation

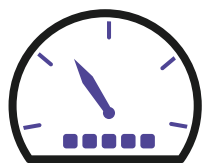


EN VUE DE VOTRE DÉPLACEMENT ASSUREZ- VOUS QUE VOUS ÊTES BIEN ÉQUIPÉ

En cas d'annonce de risques météorologiques importants ou exceptionnels :

- assurez-vous du bon fonctionnement de votre véhicule
- vérifiez votre kit de sécurité (triangle et gilet jaune)
- prévoyez un kit de survie (eau, nourriture, couverture, lampe de poche)

SUR LA ROUTE



ADAPTEZ VOTRE CONDUITE

- réduisez votre vitesse
- augmentez les distances de sécurité
- évitez les manœuvres brutales
- **ne dépassez pas les engins de salage et de déneigement lorsqu'ils traitent la route et facilitez leur passage**



INFORMEZ-VOUS ET RESTEZ INFORMÉ !

En cas d'annonce de risques importants ou exceptionnels, dans la mesure du possible, différez votre départ.

- **conditions météorologiques**
www.meteo.fr

- **conditions de circulation**
www.bison-fute.gouv.fr
n° vert : 0 800 100 200
www.inforoute-dirnord.fr

- **radios**
Écoutez les radios locales

- France Bleu Nord : FM 94.7
- France Bleu Picardie : FM 100.2, FM 88.1 ou FM 101.3
- France Bleu Champagne : FM 95.1 ou FM 100.9

ou la radio nationale FM 107.7



SI LA CIRCULATION EST BLOQUÉE

- sur route, garez-vous sur le bas-côté
- sur autoroute, ne stationnez pas sur la bande d'arrêt d'urgence, mais restez sur la file de droite, sauf indication contraire des services d'intervention ou des panneaux à message variable
- tenez-vous informé (radio)

CONNAÎTRE LES CONDITIONS DE CIRCULATION EN HIVER

<http://www.inforoute-dirnord.fr>



À SAVOIR :

En cas de neige, il n'existe pas de traitement précuratif. La neige ne peut être traitée que lorsqu'elle est tombée !

Pour faciliter le travail des engins, il est conseillé aux automobilistes de limiter leurs déplacements afin de ne pas engorger le réseau.